



Société canadienne de l'hémophilie  
Arrêtons l'hémorragie

## **LA SCH RÉAGIT À LA DÉCISION DE SANTÉ CANADA D'ÉLARGIR LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS**

**Le 28 avril 2022 (Montréal)** – « La Société canadienne de l'hémophilie (SCH) est déçue que Santé Canada n'ait pas suivi ses conseils relativement aux changements apportés aux critères de sélection des donneurs de sang et de plasma », affirme Wendy Quinn, présidente de la SCH.

Le 28 avril, Santé Canada a annoncé avoir accepté la proposition de la Société canadienne du sang (SCS) d'éliminer la période d'exclusion de trois mois des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et de la remplacer par des questions très spécifiques relatives aux comportements sexuels pour tous les donneurs.

« Selon nous, ce changement accroîtra, même si très légèrement, le risque de transmission des agents pathogènes à diffusion hématogène, comme le VIH, aux receveurs de sang frais et de ses éléments », déclare Mme Quinn. « La SCH aurait préféré que Santé Canada introduise ces nouveaux critères de sélection des donneurs en deux étapes : d'abord aux donneurs de plasma, et ensuite, données à l'appui, aux donneurs de produits labiles. »

C'est l'approche en deux étapes, plus prudente, recommandée à Santé Canada par Héma-Québec. Au plan de l'innocuité, les produits labiles, comme les culots globulaires, ne subissent pas les étapes additionnelles de réduction des agents pathogènes appliquées au plasma destiné au fractionnement.

Mme Quinn ajoute : « Nous demandons à Santé Canada et à la SCS de nous renseigner sur les mesures de surveillance prévues pour annuler ces changements si cela s'avère nécessaire et pour revenir à la politique d'exclusion actuelle, qui a fait ses preuves au plan de l'innocuité. »

La SCH demande en outre à la Société canadienne du sang de décrire le processus par lequel elle pourra indemniser un receveur qui contracterait le VIH ou toute autre infection à diffusion hématogène une fois les critères de sélection modifiés.

Même si elle est en désaccord avec cette décision de Santé Canada, la SCH reste ouverte aux réformes qui visent à assurer la sécurité de l'approvisionnement sanguin et à éliminer toute forme de discrimination dans la sélection des donneurs qui ne repose pas sur les principes de protection de la santé publique.

### **À propos de la Société canadienne de l'hémophilie**

Fondée en 1953, la Société canadienne de l'hémophilie (SCH) est un organisme bénévole national de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé. Sa mission consiste à défendre les intérêts de tous les Canadiens aux prises avec un trouble héréditaire de la coagulation afin d'améliorer leur état de santé et leur qualité de vie jusqu'à ce que des remèdes définitifs et universels soient mis au point. Sa vision consiste à éradiquer la souffrance et la douleur causées par les troubles héréditaires de la coagulation. La SCH est le principal organisme pour les patients à assurer de façon indépendante la sécurité de l'approvisionnement en sang et en produits sanguins au sein du système canadien de collecte et de distribution du sang.

---

#### **Personne-ressource :**

Chantal Raymond

1 800 668-2686 ou 514 848-0503, poste 226

[craymond@hemophilia.ca](mailto:craymond@hemophilia.ca)

[www.hemophilia.ca/fr](http://www.hemophilia.ca/fr)